

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LA RENTREE du 02 Novembre 2020

Le Protocole sanitaire de nos deux groupements sont en cours de validation, ils seront diffusés dès que possible aux parents, aux mairies et au niveau des deux groupements.

Le protocole existant préconisait des mesures pour lutter contre la pandémie. Le nouveau protocole renforce ces mesures (distanciation, gestion des activités périscolaires, limitation du brassage des élèves,....).

A travers ce message je vous donne les nouvelles mesures, en complément de celles déjà existantes, qui seront appliqués à la rentrée du 2 Novembre 2020 pour vos enfants et vous parents :

Distanciation physique

A l'école maternelle :

la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de classes différentes. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves dans une même classe, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

A l'école élémentaire :

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe, y compris pour les activités sportives.

L'espace de la classe sera organisé à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

La distanciation sociale sera maintenue dans tous les cas, entre les élèves de classes différentes.

Le port du masque

=> pour les élèves

• pour les élèves des écoles élémentaires (du CP au CM), le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin référent si nécessaire déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

=> Pour les parents qui conduisent et viennent chercher leur enfant le port du masque est obligatoire aux abords des groupes scolaires.

La ventilation des classes et autres locaux

Elle sera renforcée. L'aération des locaux sera la plus fréquente possible et durera au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération aura lieu au minimum toutes les 2 heures.

Limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents sera la règle. Les deux groupements scolaires organiseront le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de classe différente. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

L'objectif est de limiter les croisements des élèves entre classes. **L'arrivée et le départ des classes des classes de maternelles du Groupement de BRUYERES sera décalée.**

Ce fonctionnement oblige une adaptation des circulations des élèves dans les locaux, les bâtiments et les abords des écoles. Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Les récréations seront organisées par classe en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et des gestes barrières. En cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par des temps de pauses en classe.

Nettoyage des locaux :

Le nettoyage des locaux sera renforcé en journée (nettoyage des poignées,...)

L'accès aux jeux et espaces collectifs extérieurs sera autorisé. notre personnel assurera un nettoyage quotidien (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). Possibilité d'alterner les jouets et jeux avec une désinfection journalière.

Information :

Le syndicat scolaire en collaboration avec les directrices des établissements scolaires affichera le protocole sur le stableaux des deux groupements et sera diffusé aux communes composantes le syndicat.

2 – Formation

Le personnel du syndicat sera formé aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge.

Cette formation sera adaptée à l'âge des élèves dont ils ont la responsabilité.

3 – Communication

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront une nouvelle fois d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains. Cette éducation sera adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire.

Une attention particulière sera apportée aux personnes en situation de handicap ou porteuses de maladies évoluant sur une longue période.

DISPOSITIONS GENERALES - ACCUEIL des ENFANTS

Aménagement des classes :

L'aménagement de chaque classe sera organisé à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Circulation dans les locaux :

La circulation dans les bâtiments sera réorganisée pour éviter que les enfants de chaque classe ne croisent les autres classes dans les parties communes.

Hygiène des locaux :

Les locaux seront nettoyés conformément au protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Les sanitaires seront équipés de savon liquide et de serviettes en papier jetable en quantité suffisante. La distribution du savon se fera par l'accompagnant du syndicat (à l'aide de pousse-mousse) pour éviter le contact des enfants avec les distributeurs.

Chaque classe disposera d'un distributeur de gel hydro-alcoolique en cas de nécessité.

Récréation :

- ✪ Les jeux extérieurs et installations seront neutralisés ou désinfectés journalièrement.
- ✪ Respect des gestes barrières et des distanciations physiques
- ✪ Absence d'échange d'objet personnel.

Ces temps de pauses seront organisés par les équipes enseignantes de manière à ce que les classes ne se croisent pas pendant ce temps de détente.

Temps périscolaire – garderie

Groupement BRUYERES et MONBERAULT

L'accueil périscolaire se fera le matin et le soir dans le bâtiment modulaire qui sera coupé en deux zones avec un accès direct par la rue du Tour de Ville et la rue du Marais. Une entrée du bâtiment modulaire sera réservée aux enfants de la maternelle et la deuxième servira aux enfants des classes élémentaires.

Groupement PRESLES et THIERNY

L'accueil périscolaire se fera également le matin et le soir dans le vestiaire pour les élèves de CM1-CM2 et la salle de restauration si nécessaire.

Les gestes barrières seront respectés.

Les enfants seront reconduits dans leur classe avant le début de la journée éducative.

Restauration scolaire :

La restauration scolaire sera assurée dans les deux groupements dans les lieux habituels. Les gestes barrières seront respectés. Ce service sera organisé en respectant la distanciation sociale d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe et dans la mesure du possible toujours à la même place.

Un plan de table sera établi pour permettre d'identifier la place des élèves.

Le service sera effectué par le personnel de restauration.

les déchets seront déposés dans des poubelles équipées de sacs et elles seront vidées quotidiennement.

En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, les personnels se laveront les mains entre chaque contact.

Gestion d'un cas suspect

En cas de survenue de symptôme évocateur avec ou sans fièvre (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...), l'élève ou le personnel sera isolé dans le **bâtiment restaurant scolaire pour l'école de BRUYERES et MONTBERAULT et dans la salle du Conseil pour l'école de PRESLES ET THIERNY** sous la surveillance d'un agent du syndicat scolaire dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Il sera mis en place les prescriptions du protocole du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse « **PROCEDURE de GESTION D'UN CAS SUSPECT** »

ORGANISATION DES GROUPEMENTS

A - GROUPEMENT SCOLAIRE de BRUYERES et MONTBERAULT

1 - Ecole Élémentaire :

rappel Horaires (sans changement) :

arrivée matin de 08h35 à 08h45

pause du midi : 11h45

reprise de l'enseignement : 13h30 – 13h40

fin des cours : 16h30

Classe N°1 – M. CHAPUIS

Entrée des élèves : Côté gauche Face à la Place Marcy - Rue de la Fontaine Minérale

Classe N°2 – Mme BALK

Entrée des élèves : Côté droit - Face à la Place Marcy - Rue de la Fontaine Minérale

Classe N°3 – Mme PILON

Entrée des élèves : Rue du Marais – portail primaire

Classe N°4 : Mme CHANTREUX

Entrée des élèves : Rue de la Fontaine Minérale – côté ADMR

Groupe Classe N°5 – Mme OLIVIER

Entrée des élèves : Rue du Marais par l'accès du bureau du syndicat

2 - Ecole Maternelle :

ATTENTION Horaires modifiés :

arrivée matin de 08h45 à 08h55

pause du midi : 11h45

reprise de l'enseignement : 13h20 – 13h30

fin des cours : 16h40

Toutefois les enfants qui reprennent le Bus seront reconduits au bus à partir de 16h30.

1- Classe Mme BERTRAND

entrée des élèves : Rue du Marais

Portail maternelle

2 - Classe Mme BARTHELEMY

entrée des élèves : Rue du tour de Ville

Porte du jardin à proximité du bâtiment modulaire.

3 - Classe Mme HENRY

entrée des élèves : Rue du Marais

Porte de la Restauration - Rue du marais

Le personnel du syndicat sera en soutien de l'équipe enseignante pour accueillir les élèves du groupement.

3 – Activité périscolaire - Garderie :

Entrée des élèves :

L'accueil périscolaire se fera le matin et le soir dans le bâtiment modulaire qui sera coupé en deux zones avec un accès direct par la rue du Tour de Ville et la rue du Marais.

Rue du Tour de Ville pour les enfants de maternelles

Rue du Marais pour les enfants de l'école élémentaire.

4 – Activité périscolaire - Restauration:

Le service sera assuré dans son lieu habituel.

1er service : les enfants des 3 classes de maternelles et une partie des CP mangeront par table regroupant les élèves d'une même classe et une distance de 1m sera respectée entre chaque table.

2ème service : idem pour les élèves des classes élémentaires.

Un plan de table sera établi pour permettre d'identifier la place des élèves.

GROUPEMENT SCOLAIRE de PRESLES Et THIERNY

rappel Horaires (sans changement) :

arrivée matin de 08h35 à 08h45

pause du midi : 11h45

reprise de l'enseignement : 13h30 – 13h40

fin des cours : 16h30

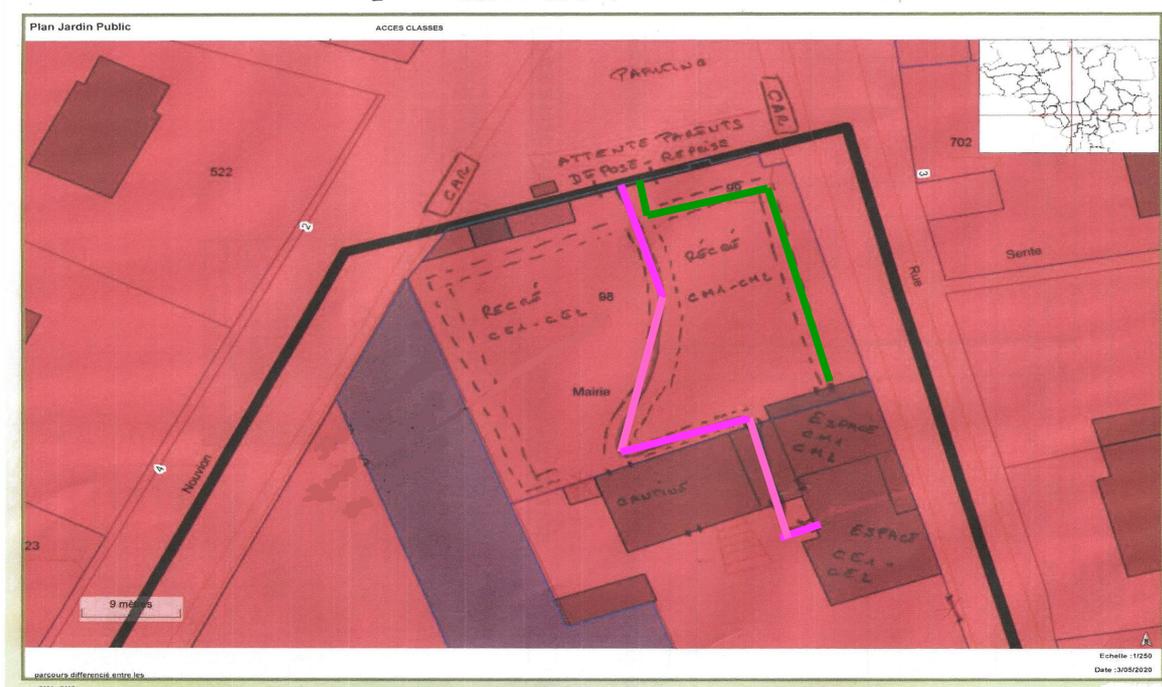
Classe N°1 Espace 1 CM1-CM2

Entrée des élèves : parking entrée

Classe N°2 Espace 2 CE1-CE2

Entrée des élèves : parking entrée

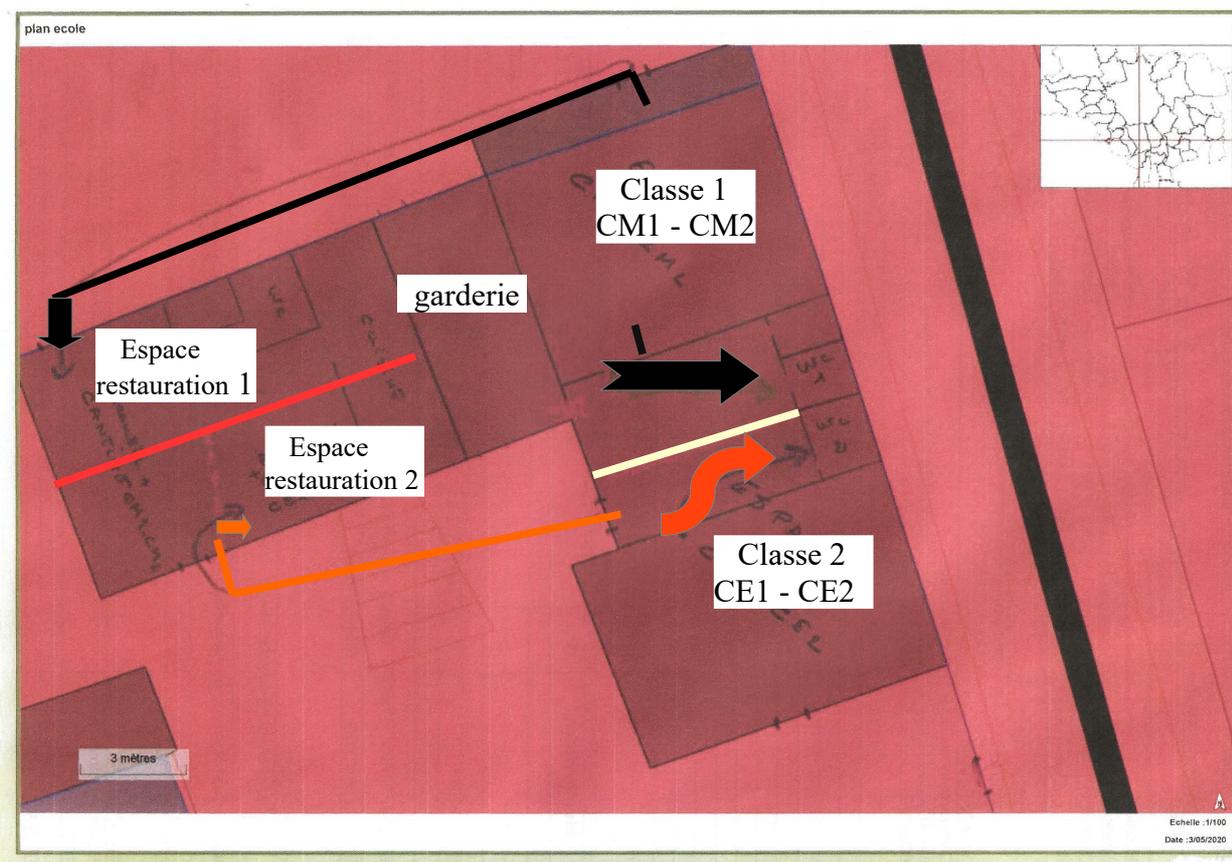
Plan N°1 : Accueil des élèves



Les élèves seront déposés soit par le Bus ou les parents au niveau du parking devant la grille du jardin public. Ils seront pris en charge dès l'entrée par le personnel du syndicat scolaire en tenant compte de la distanciation et des gestes barrières.

Un itinéraire spécifique fléché est alloué à chaque groupe classe pour limiter le brassage des enfants.

Plan N°2 : Organisation des locaux



2 – Activité périscolaire - Garderie :

Les locaux affectés : le vestiaire entre le groupe classe CM1-CM2 et la restauration scolaire si nécessaire.

3 – Activité périscolaire - Restauration:

La salle de restauration sera coupée en deux zones comme en mai 2020. chaque classe mangera dans sa zone déterminée sans croisement et en respectant les gestes barrières.
Un plan de table sera établi pour permettre d'identifier la place des élèves.